

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

À une séance ordinaire du Conseil local pour la municipalité de Saint-Épiphane tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 6 août 2012, à 20 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Renald Côté Sébastien Dubé
Et mesdames les conseillères	Kathie Deschamps Pâquerette Thériault Manon Dupont
Et le maire	Jean-Pierre Gratton

tous formant quorum.

La trésorière adjointe, madame Nadia Bérubé, assure la prise des notes.
La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire Jean-Pierre Gratton qui s'assure qu'il y a quorum.

12.08.238
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Manon Dupont et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

12.08.239
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2012

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité de procéder à l'acceptation de ce dernier.

12.08.240
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de juillet s'élevant à 58,747.69 \$ et des comptes courants s'élevant à 46,406.66 \$ pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 105,154.35 \$.

12.08.241
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois de juillet 2012.

ADM-12-07-003

V-12-07-003

L-12-07-003

12.08.242

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AOÛT 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois d'août 2012.

ADM-12-08-001

V-12-08-001

L-12-08-001

12.08.243

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La trésorière adjointe, madame Nadia Bérubé, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de juillet 2012.

ADMINISTRATION

12.08.244

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Jean-Pierre Gratton, maire, à s'inscrire et à participer au 71^{es} assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités du Québec qui aura lieu à Québec les 27, 28 et 29 septembre 2012, au coût de 635 \$, plus les taxes applicables, et à lui rembourser ses frais de déplacements.

12.08.245

INSCRIPTION AU FORUM RÉGIONAL DES ÉLUS

Il est proposé par madame la conseillère Manon Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Jean-Pierre Gratton, maire, à s'inscrire et à participer au Forum régional des élus organisé par la Sûreté du Québec, le 14 novembre 2012, au Centre des congrès de Rimouski, et à lui rembourser ses frais de déplacements.

12.08.246

CARNET DE SANTÉ DE L'ÉGLISE DE SAINT-ÉPIPHANE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le carnet de santé de l'église de Saint-Épiphane ainsi que la facture de l'architecte qui s'élève à 8 147,81 \$;

ATTENDU QUE ce montant sera subventionné à 80 % par le Fonds de soutien aux territoires en difficulté ;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Épiphane avait signifié son intérêt à participer financièrement à l'étude ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la facture de l'architecte, monsieur Fabien Nadeau, au montant de 8 147,81 \$ et de soumettre cette dernière au CLD de la MRC de Rivière-du-Loup pour le versement de la subvention ainsi qu'à la Fabrique de Saint-Épiphane pour une participation éventuelle à l'étude en question.

12.08.247

ÉTATS FINANCIERS 2011 DE L'OMH DE SAINT-ÉPIPHANE

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité que les états financiers 2011 de l'Office municipale d'habitation (OMH) de Saint-Épiphane soient approuvés par la municipalité tel que présenté.

12.08.248

RÉPARATION DU BRIS AU 232 DE LA RUE BERNIER

ATTENDU QU'un employé municipal a malencontreusement accroché le mur de blocs de la résidence du 232, de la rue Bernier, le jeudi 26 juillet 2012 avec la remorque de la municipalité ;

ATTENDU QUE la propriétaire de cette résidence a déposé une plainte verbale au bureau municipal le vendredi 27 juillet et qu'elle exige que la municipalité paye la remise en état de son mur de blocs par le biais d'une entreprise d'embellissement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité de donner le mandat à monsieur Pierre Fortin, contremaître, de faire faire la réparation du bris du mur de blocs du 232 de la rue Bernier par une entreprise d'aménagement paysager.

12.08.249

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Épiphane ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE le milieu culturel québécois s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Manon Dupont et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Épiphané, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

12.08.250

DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite du Club de l'âge d'or dans le cadre de son 40^e anniversaire de fondation qui aura lieu le 30 septembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'accorder une commandite de 100 \$ au Club de l'âge d'or de Saint-Épiphané dans le cadre de son 40^e anniversaire de fondation.

12.08.251

BRIGADIÈRE SCOLAIRE

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Épiphané ne peut plus prendre en charge la moitié des honoraires annuels de la brigadière scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité assumait déjà l'autre moitié des honoraires annuels de la brigadière scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité juge ce service essentiel pour la sécurité des enfants de Saint-Épiphané ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de prendre en charge la totalité des honoraires

annuels de la brigadière scolaire à partir de l'automne 2012.

12.08.252

**REPLACEMENT DU COMPRESSEUR DU RÉFRIGÉRATEUR
DU BAR DU CENTRE DES LOISIRS SIMONE-SIMARD**

ATTENDU QUE le compresseur du réfrigérateur du bar au Centre des loisirs Simone-Simard a brisé le jeudi 2 août 2012 et que la salle était réservée pour un groupe de 125 personnes le samedi 4 août ;

ATTENDU QUE la compagnie Ray Réfrigération inc. était présente à Saint-Épiphane lors de la constatation du bris et qu'elle a offert de le remplacer avec un rabais de 15 % sur le coût de l'équipement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir donné le contrat de remplacement dudit compresseur à la compagnie Ray Réfrigération inc., pour un montant de 268,41 \$, plus les coûts de main-d'œuvre, plus les taxes applicables.

VOIRIE

12.08.253

**MISE EN PLACE DE DEUX PANNEAUX DE SIGNALISATION
ARRÊT-STOP PRÈS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE**

ATTENDU la circulation automobile près de l'école Notre-Dame-du-Sourire, la présence d'une garderie scolaire en face de ladite école et l'absence de trottoir sur la rue Sirois ;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il s'agit effectivement d'un enjeu de sécurité pour les enfants du village ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat et à la mise en place de deux panneaux arrêt-stop (un à l'est et un à l'ouest) à l'intersection de la rue Sirois et de la rue qui passe entre le Centre des loisirs Simone-Simard et l'école Notre-Dame-du-Sourire, au coût de 20,95 \$ l'unité, plus les taxes applicables.

INCENDIE

12.08.254

RAPPORT INCENDIE

Madame Nadia Bérubé, trésorière-adjointe, remet aux membres du conseil une copie du rapport mensuel d'incendie du mois de juillet 2012.

LOISIRS

12.08.255

ACHAT D'ARBRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REVITALISATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Diane Bossé, agente de projet loisir/famille, d'acheter trois arbres à remettre à trois nouveaux propriétaires de la Municipalité, dans le cadre de son Programme de revitalisation, pour un montant maximal de 200 \$.

URBANISME

12.08.256

INFRACTION AU RÈGLEMENT D'URBANISME

ATTENDU QUE le propriétaire du 182, Sirois et du 180, Deschênes Ouest, devait se conformer au règlement d'urbanisme, au plus tard le 30 juillet 2012 ;

ATTENDU QUE ledit propriétaire a demandé un délai supplémentaire au conseil afin de pouvoir se conformer au règlement d'urbanisme mais sans pouvoir indiquer une date précise de réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité d'accorder un dernier délai, soit le 30 septembre 2012, au propriétaire du 182, Sirois et du 180, Deschênes Ouest. Après ce délai, si les travaux requis ne sont toujours pas finalisés, la Municipalité transférera le dossier à son procureur.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à ce point.

12.08.257

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal.

12.08.258

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame la conseillère Manon Dupont et accepté à l'unanimité à 20 h 41.

Jean-Pierre Gratton, maire

Nadia Bérubé, trésorière adjointe